

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Éliane Ravenda-Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/792902310c6de1902bac19c3>

Date d'obtention : 2021-02-02 01:45:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a des actions que je peux mettre en place pour éviter que la situation ne prenne de l'ampleur. En effet, la confiscation du téléphone cellulaire est toujours un enjeu assez délicat auprès des adolescents. Cela rassure de voir qu'il est même un devoir de le faire et qu'il suffit de suivre les procédures pour que cela se déroule bien.

Je retiens également qu'en tant qu'intervenant de première ligne, il y a un aspect éducatif à cet enjeu qui est très important et en lien avec la loi sur l'instruction publique. Je comprends également l'importance de suivre les procédures pour ne pas que les éléments de preuves soient compromises lorsque le dossier sera pris en charge par les policiers et éventuellement le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va nécessairement mieux structurer mon intervention en délimitant clairement mon rôle comme intervenante. Je serai également beaucoup plus consciente de la neutralité de mes questions pour ne pas influencer les jeunes ou donner une directionnalité dans la rencontre.

La formation pose également une assise claire à l'intervention à savoir comment procéder auprès des différents jeunes impliqués dans la situation et ce peu importe le rôle de cette personne dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veillerai à bien déterminer l'intention de la personne investigatrice, à voir si des questions doivent être posées et le question rempli ou simplement de confisquer le cellulaire.

Je ferai particulièrement attention à utiliser les questionnaires afin d'uniformiser mes interventions auprès des jeunes concernés et aussi éviter que les éléments de preuves soient compromises.

Je comprends qu'en tant que personne qui reçoit l'information en premier, il est important de dresser un portrait complet de la situation en collectant les informations demandées. Ainsi, le corps policier et judiciaire pourront avoir les éléments nécessaires en main pour poursuivre l'enquête et jugé des prochaines étapes.